



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire

Question écrite n° 110267

Texte de la question

M. Michel Voisin souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la problématique des visites médicales en maternelle et dans notre système éducatif en général. La médecine scolaire organise au moins deux bilans complets au cours de la scolarité d'un enfant. Dépistage et prévention sont ses deux rôles essentiels. Un premier bilan est effectué entre les cinq et six ans de l'enfant. Pour cette première visite, il s'agit de dépister les handicaps et les problèmes mineurs relatifs à la vision, au langage, au comportement... Ce dépistage est indispensable pour une bonne scolarité générale de l'enfant. Par ailleurs, quand on sait que 7 % de nos jeunes reconnaissent avoir tenté au moins une fois de se suicider et que, pour une certaine partie de la population, le médecin scolaire sera le seul référent médical à rencontrer nos jeunes ; n'y a-t-il pas dès lors urgence à décider ? Quant au rôle social de la médecine scolaire, il est indéniable avec le dépistage des graves problèmes comme l'inceste, la maltraitance ou encore l'alcoolisme des parents comme des enfants. Un médecin scolaire « couvre » en moyenne, un ou deux lycées, trois ou quatre collèges et l'ensemble des écoles d'un vaste secteur. Quant au personnel infirmier, on compte un poste pour dix établissements en moyenne. Ces chiffres transcrivent un manque patent de moyens. Quant à la prévention, ce n'est que gageure d'en parler quand on sait que les effectifs et moyens actuels ne permettent que de couvrir les deux visites obligatoires. Par ailleurs, plus encore que de moyens, c'est de résultats dont manque la médecine scolaire car près des deux tiers des déficiences ou handicaps diagnostiqués en maternelle ne sont, semble-t-il, pas suivis d'une véritable prise en charge. L'éducation nationale française, premier employeur mondial, s'enorgueillerait de recentrer ses priorités sur l'enfant qui cesserait ainsi d'être une simple statistique depuis trop longtemps utilisée dans un système fait « d'enseignants, par les enseignants, pour les enseignants ». Il convient de réformer en profondeur le système de la médecine scolaire, le rendre efficace, pérenne, incontournable et gratuit pour les enfants : notre richesse nationale prioritaire. Pour cela, les pistes ne manquent pas : départementalisation et mutualisation des moyens, suivi et renvoi systématiques vers les médecins référents et les spécialistes avec prise en charge complète, prévention et éducation à l'hygiène, la nutrition et la sécurité, transversalité avec les services de l'État, des partenaires sociaux et des collectivités locales... Il demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet et quant à ses propositions.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110267

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11741